



Commune de Vaulruz

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 6 décembre 2017

<u>Présidence</u>	: M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	: 36
<u>Auditeurs sans droit de vote</u>	: 0

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg du 24 novembre 2017 no 47, affichage au pilier public, et parution dans le Vaulruz.ch de novembre, selon la loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2017.**
Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.
2. **Budget 2018**
 - 2.a) Budget de fonctionnement ; rapport de la Commission financière,
 - 2.b) Budget des investissements
 - 2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2018 ;
3. **Présentation de la planification financière 2018 – 2022 ;**
4. **Divers.**

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, syndic, déclare ouverte cette assemblée, et salue les personnes présentes. Il n'y a pas de remarque sur le tractanda, cette assemblée ne sera pas enregistrée.

M. Jordan nomme MM. Marc Chollet et Thomas Osinga scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2017

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée, il n'est pas lu. Les citoyennes et citoyens présents l'approuvent par main levée à l'unanimité.

2. Budget 2018

2.a) Budget de fonctionnement

Parole est donnée à M. Claude Bovigny, vice-syndic, qui commente ce budget de fonctionnement, qui boucle ainsi :

Dépenses	Fr.	5'004'513,13
Recettes	Fr.	4'959'618,70
Déficit	Fr.	44'894,43

Des informations complémentaires sont apportées par rubrique :

0 Administration

Charges Fr. 554'109,10

Revenus Fr. 258'951,70

Dans ce chapitre sont comptabilisés le traitement et jetons de présence du Conseil communal, les salaires du personnel administratif ainsi que les charges sociales, également pour le personnel du service des curatelles. Au niveau des recettes on trouve les retenues sociales sur les salaires et imputations internes de prestations sociales en ce qui concerne justement le Service des curatelles Sionge et Rive Gauche.

1 Ordre public

Charges Fr. 730'603,09

Revenus Fr. 687'035,25

La protection juridique, les allocations sociales, cotisations aux assurances sociales et autres assurances, les retenues sociales sur salaires et diverses imputations sont relevées dans ce poste, notamment pour le Service des curatelles. Les recettes sont constituées par le remboursement des communes membres à ce Service des curatelles Sionge et Rive Gauche basé à Vaulruz.

La Police du feu présente un budget stable. La fusion des corps sapeurs-pompiers de Vaulruz-Sâles avec Vuadens a été entérinée. Les taxes encaissées couvrent les soldes des sapeurs, ainsi que toutes les charges liées au CSPI La Sionge.

2 Enseignement et formation

Charges Fr. 1'256'299,95

Revenus Fr. 11'216,00

Il s'agit-là du poste présentant les charges les plus importantes du budget communal, soit 1/4. Une augmentation de Fr. 170'000,-- est enregistrée, qui s'explique par l'amortissement du nouveau bâtiment scolaire qui débutera en 2018 (Fr. 135'000,--). Jusqu'en 2016 la Commune assumait les charges liées au bâtiment provisoire, l'année 2017 n'a enregistré aucune de ces deux charges.

Une autre dépense importante est enregistrée, à savoir la participation communale aux écoles primaires de Fr. 308'000,-- et frais d'exploitation des 2 CO de La Tour et Bulle qui augmentent de Fr. 26'000,-- par rapport à 2017, ainsi que les subventions à l'accueil extrascolaire qui coûtent Fr. 34'079,--.

3 Culte, culture et loisirs

Charges Fr. 138'668,50

Revenus Fr. 20'441,00

Le budget est stable, il s'agit d'un exercice habituel. Des entretiens ont notamment été prévus pour le sentier des Tsérotons et celui de Pré-Chenaux.

4 Santé

Charges Fr. 379'377,30

Revenus Fr. 3'000,00

Le budget est stable au niveau des chiffres. Par contre c'est la dernière année que les communes de la Gruyère participent au coût de la construction de l'hôpital. D'autres postes vont augmenter depuis 2018, à savoir la participation aux frais financiers des homes qui sera globalisée par un pot commun et répartie aux communes selon la clef en vigueur à l'ARG, et non plus en fonction du coût effectif des résidants communaux dans les divers homes, soit une augmentation estimative pour notre commune de Fr. 28'000,--. Une charge importante liée au Réseau Santé et Social de la Gruyère est également enregistrée à hauteur de Fr. 88'000,--.

5 Affaires sociales

Charges Fr. 487'753,65

Le budget est stable, l'aide aux institutions spécialisées constitue un élément important, de même que la participation au Service social régional LASoc.

6 Transports et communications

Charges Fr. 347'045,00

Revenus Fr. 83'202,00

Une légère baisse de 6 % est enregistrée par rapport au budget 2017, qui avait assumé divers achats dans le compte de fonctionnement afin de soulager le compte investissement, par exemple le petit tracteur pour le gazon de la nouvelle école. De même le poste « déneigement hivernal » a été corrigé à la baisse.

7. Protection et aménagement de l'environnement

Charges Fr. 550'979,80

Recettes Fr. 424'378,75

Ce poste enregistre une baisse par rapport à 2017. Des frais de drainages actuellement effectués au Petit-Sauvage et Moille-Forney de Fr. 100'000,-- y sont inscrits. Au niveau de l'alimentation en eau potable de la Commune une baisse a été enregistrée, car depuis l'entrée en fonction du puits du Diron, la Commune ne consomme plus l'eau de l'AVGG, ce poste « achat » a donc nettement diminué. Cet amortissement du puits du Diron sera comptabilisé par ce poste.

Au niveau de la protection des eaux, une légère baisse est enregistrée car le premier amortissement des travaux effectués à la STEP de Vuippens est terminé, et Vauruz grandit moins vite que les autres communes membres, sa participation à l'AIS diminue donc. Les travaux de mise en séparatif des EU et EC des secteurs Vers-la-Chapelle et Les Molettes sont terminés, ce poste devra dorénavant assumer leur amortissement. Les taxes actuelles permettent de couvrir toutes ces charges.

8 Ordures ménagères

Charges Fr. 156'771,00

Revenus Fr. 121'675,00

La Loi exige que le 70 % des charges soit couvert par les taxes. Le Conseil communal a pris la décision dès 2018 d'une part d'augmenter la taxe au poids des containers de 36 à 41 ct/kg, ainsi le même tarif sera appliqué qu'à Vuadens. De plus les exploitations agricoles seront désormais considérées comme entreprises et à ce titre seront astreintes à la taxe entreprise de Fr. 140,--/an. Des renseignements ont été pris dans d'autres communes voisines, par exemple à Vuadens les entreprises n'ont pas accès à la déchetterie, elles doivent acheminer leurs déchets dans un centre spécialisé contre paiement au poids. D'autres communes taxent déjà les exploitations agricoles. Les prix des transports vont augmenter en 2018, ainsi que les frais de ramassage. Au niveau des recettes, on enregistre les ristournes sur le ramassage du papier et de la ferraille de Fr. 13'500,--.

Au niveau du cimetière, un investissement sera prévu pour l'entretien du mur du cimetière (à gauche) ainsi que l'entrée devant l'église. Ce poste sera soumis lors d'une prochaine assemblée communale.

8 Economie

Charges Fr. 34'220,00

Revenues Fr. 26'200,00

Ce poste comprend principalement le résultat du Triage forestier de La Sionge, qui enregistre la part communale du bénéfice estimé à Fr. 25'000,--. Ce bénéfice est réinvesti systématiquement pour l'entretien des routes forestières.

9 Finances et impôts

Charges Fr. 525'456,75

Revenus Fr. 3'444'594,00

Les charges sont en augmentation parce que l'ensemble des amortissements est comptabilisé par ce poste puis réparti dans les autres dicastères. Les impôts constituent les revenus de ce poste. Les moyennes des années précédentes, avec les données du Canton, ont été retenues pour l'estimation des recettes 2018. L'impôt sur revenus des personnes physiques a été estimé à Fr. 2'000'000,--, et la contribution immobilière à Fr. 290'000,--. La Commune perçoit Fr. 243'341,-- de la péréquation financière du Canton.

Au poste « entretien des différents bâtiments » : Fr. 35'000,-- ont été prévus pour les chalets d'alpage, suite à la visite par le Conseil communal de ces chalets d'alpage lors de cet automne 2017. M. Bovigny relève également que cette visite a démontré le très bon entretien de ces chalets par les locataires.

Deux nouveaux postes ont été inscrits pour les revenus, à savoir les loyers du futur bâtiment à la Rue du Château 28 (ancienne école) et la location de la Cabane des Tourbières.

Au terme de cette présentation, aucune question n'est posée.

Parole est donnée à la Commission financière, M. Pierre Gremaud, président, qui confirme que ce budget de fonctionnement et d'investissements a été examiné le 24 novembre écoulé. La Commission financière recommande son approbation.

2.b) Budget des investissements

Dépenses	Fr.	2'308'000,00
----------	-----	--------------

Recettes	Fr.	1'547'503,00
----------	-----	--------------

Déficit	Fr.	760'497,00
---------	-----	------------

M. Bovigny confirme que cette année aucun nouvel investissement n'est présenté pour deux raisons : il s'agit d'une année de transition pour intégrer les nombreux investissements réalisés ces dernières années, et les finances et liquidités de la Commune doivent être stabilisées. Pour 2018 il s'agit donc simplement du report des investissements, déjà approuvés en assemblée communale, pour les travaux qui ne sont pas encore terminés.

Aucune question n'est posée.

Point 2.c) vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2018 ;

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité les budgets de fonctionnement et des investissements tels qu'ils ont été présentés par M. Bovigny vice-syndic responsable des finances.

3. Présentation de la planification financière 2018-2022

M. Bovigny commente cette planification financière calculée sur les mêmes bases que les années précédentes pour les taux de croissance des charges et des recettes. Le Canton n'a en effet transmis aucune donnée. Les investissements en cours et ceux projetés ces prochaines années ont été comptabilisés.

A savoir :

- a) En 2019, la réfection de la route de la Rue du Château, avec amélioration du réseau d'eau, depuis le moulin jusqu'au pont du château, ces travaux débiteront lorsque le chantier de l'assainissement de l'ancienne école sera terminé. Une première estimation a été calculée à Fr. 780'000,--.
- b) En 2020, l'amélioration de la route de La Porte-des-Lions de moindre importance parce que les services dessous ne seront pas touchés (ni adduction d'eau ni épuration).
- c) Les nouvelles charges ont été intégrées qui ne sont pas dans les comptes 2016 mais déjà dans le budget 2018 : frais d'investissement et remboursement d'investissement du CO de Riaz par exemple.
- d) Le regroupement scolaire de notre Commune avec Sâles dicté par le Canton et reporté à la rentrée 2019. Avec cette fusion les coûts de transport sont estimés à Fr. 70'000,--/an dès 2020 (Fr. 30/m pour les 5 mois de 2019). Des appels d'offres seront organisés pour tenter de diminuer ces coûts.
- e) Les loyers encaissés pour les 4 appartements de l'immeuble Rue du Château 28, et la location de la Cabane des Tourbières ont été ajoutés, ainsi que les amortissements de ces deux investissements et entretiens.

Il ressort de cette planification l'évolution des charges et des revenus qui correspond à un montant de déficit qui répond aux exigences cantonales pour maintenir le niveau fiscal. Au vu des budgets 2019 à 2022 un découvert maximum de Fr 23'018,-- est calculé. En 2020 entre en vigueur la nouvelle Loi comptable MCH2 et là les comptes devront être équilibrés. Dès cette date le Conseil communal devra économiser sur son budget Fr. 153'000,--.

Dès 2018 ces chiffres seront plus précis, mais en général les comptes de la Commune sont entre Fr. 150 et 200'000,-- meilleurs que le budget.

Il n'y a pas de question.

4. Divers

M. Jordan, syndic, avant de donner la parole aux citoyens, tient à apporter une explication au sujet des mesures de ralentissement qui ont été prises devant la nouvelle école.

En décembre 2016, M. Eric Seydoux était intervenu pour se plaindre de ces deux ralentisseurs, et demandait si une procédure d'enquête avait été ouverte auprès du Service des ponts et chaussées, service que l'intéressé avait contacté.

Le Conseil communal avait alors répondu que les conditions émises par le Service de la mobilité dans le cadre de la procédure d'enquête de la nouvelle école avaient été strictement observées. Or, suite aux interventions auprès des services de l'Etat de M. Eric Seydoux, ces derniers services ont constaté qu'une erreur était intervenue dans le traitement du dossier au niveau de la pose des ralentisseurs, qui « devaient faire l'objet d'une procédure séparée car la route fait partie du domaine publique ».

Reconnaissant son erreur le Service des ponts et chaussées a organisé une vision locale en compagnie de M. le Préfet, qui avait délivré le permis. Sur place les responsables du SPC ont confirmé que la loi n'autorisait pas simplement la pose de panneaux 30km/h, mais que cette mesure devait être accompagnée des ralentisseurs.

En l'état, la Commune doit ouvrir une procédure d'enquête pour mise en conformité des ralentisseurs, les coûts de cette procédure seront en partie à charge du SPC, responsable de cette démarche complémentaire.

Quant au risque d'oppositions, tant les services de l'Etat que la Préfecture sont d'avis qu'elles n'ont aucune chance d'aboutir car il s'agit bien là de la sécurité des enfants.

Chose moins réjouissante, suite à cette mise à l'enquête, un comptage sera réalisé et il sera fort probable qu'un troisième « coussin berlinois » soit imposé, étant donné la distance entre les 2 existants. Cette procédure d'enquête interviendra au début 2018. Le Conseil communal tient également à rappeler qu'il ne transigera en aucun cas sur la sécurité des enfants.

Enfin, M. Jordan syndic remercie les 3 jubilaires de la Commune pour leur fidélité, à savoir Yvonne Gobet, 35 ans au poste de secrétaire communale, Stéphanie Grand Sciotto, depuis 10 ans caissière communale, et M. Willy Carrel, cdt du feu, qui après 13 ans de commandement a décidé de passer le témoin ce 31 décembre. Plein succès aussi à M. Marc Sudan qui entrera en fonction à ce poste de cdt du feu au 1^{er} janvier 2018.

Parole est donnée aux citoyennes et citoyens

M. Antoine Dévaud constate que le panneau « cédez le passage » marqué au fond du quartier dans le croisement sur la route Vers-la-Chapelle et Champ-du-Pâquier n'a pas été réintroduit après les travaux cet automne. Cela porte à confusion, et il est nécessaire de marquer le sens de la priorité à cet endroit. M. Dévaud rappelle que lors des manifestations organisées en été au terrain de foot, la circulation dans le quartier est importante.

M. Bernard Rouiller, employé communal, confirme que le précédent « cédez le passage » n'était pas réglementaire. Dorénavant la priorité de droite sera en vigueur pour ce croisement.

M. Dévaud se recommande pour que la règle à observer soit clairement indiquée, qu'il s'agisse d'un cédez le passage ou de la priorité de droite.

Le Conseil communal en prend note.

M. Gilbert Chollet demande des explications sur la procédure d'enquête qui a été ouverte cet été pour la mise en conformité d'un remblai indiqué au Champ-du-Pâquier dans la FOCF et à La Chenaletta au pilier public.

M. Jordan confirme qu'il s'agissait bien du remblai de La Chenaletta, aménagé à l'occasion des travaux de construction de la nouvelle ferme. Champ-du-Pâquier étant l'adresse du maître d'ouvrage en été dernier.

M. Gilbert Chollet revient à la répartition des dicastères lors des élections de 2016, et s'étonne de la « saga » Champ du Pâquier et Chenaletta qui a vu nombre de conseillers reprendre ces deux dicastères. Il se pose la question de l'ambiance au sein du Conseil communal. Il s'interroge aussi sur le DDP octroyé au locataire de La Chenaletta alors que des problèmes étaient déjà connus lorsqu'il exploitait le domaine du Champ-du-Pâquier.

M. Michel Geinoz, conseiller communal responsable du Champ du Pâquier, rappelle que le Conseil communal n'a jamais rien caché de la situation de ces deux domaines, il est intervenu notamment très longuement en assemblée communale qui a accepté l'octroi du DDP en faveur de M. Florent Gremaud, et lui permettre ainsi de construire sa nouvelle ferme sur le terrain communal.

Lors d'une autre assemblée il a aussi été précisé la réserve comptabilisée dans le budget pour les frais juridiques de ce dossier. Le Conseil communal a toujours joué carte sur table. Ce dossier avance dans le bon sens, le locataire habite maintenant l'appartement du domaine de la Chenaletta. Le dossier de la vente de la ferme du Champ du Pâquier va pouvoir lui aussi progresser, l'Autorité foncière ayant préavisé favorablement ce désassujettissement.

M. Geinoz, concernant le transfert des dicastères, rappelle que maintenant le dossier du Champ du Pâquier, selon son état actuel, n'est plus un objet agricole. Cette répartition des dicastères ne cache en aucun cas un problème de fonctionnement au sein du Conseil communal.

M. Gilbert Chollet réitère son sentiment d'un manque d'information à l'égard des citoyens par rapport à ce dossier du Champ du Pâquier /La Chenaletta.

Concernant ce dossier, M. Bovigny vice-syndic, précise à M. Joseph Borcard que le montant des frais de justice assumés par la Commune peut être estimé à Fr. 30'000.--.

M. Jordan syndic confirme qu'aujourd'hui le Conseil communal a décidé d'aller jusqu'au bout de la procédure juridique, le Tribunal de la Gruyère rendra sa sentence et la Commune s'y pliera. Des loyers ont été facturés pour l'appartement occupé au Champ-du-Pâquier, le litige se situe à ce niveau-là.

M. Jordan déplore bien sûr qu'à un moment donné la Commune ait été obligée d'avoir recours à un avocat pour défendre ses droits.

M. Gilbert Chollet répète que si les citoyens avaient été mieux informés, ils n'auraient pas accepté l'octroi d'un DDP.

M. Bovigny, vice-syndic, confirme que si le locataire était resté sur le domaine du Champ-du-Pâquier, la Commune aurait dû assumer les frais de mise aux normes de ce domaine-là, et continuer à entretenir celui de La Chenaletta.

La parole n'est plus demandée, M. Jordan adresse de la part du Conseil communal ses meilleurs vœux à tous. Le verre de l'amitié est offert au terme de cette assemblée.

L'assemblée communale est levée à 21.00 heures.

La secrétaire



Le président

